

## **Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral**

L'examen professionnel pour spécialiste de douane avec brevet fédéral, aura lieu en 2013 unter Vorbehalt der definitiven Anerkennung der Prüfungsordnung durch das SBFI au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat/la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de spécialiste de douane.

### **Admission**

Sont admis à l'examen les candidates et candidats:

- a. prouvant qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, *ou*
- b. prouvant qu'ils ont effectué un apprentissage commercial *ou* technique d'au moins trois ans;
- c. ayant achevé le cours central 1 avec une moyenne globale de notes d'au moins 4,0 *et*
- d. ayant été jugés aptes pour la profession de spécialiste de douane à l'issue du stage pratique.

### **Points administratifs:**

- Dates de l'examen: 02.12.–03.12.2013 écrit  
04.12.–05.12.2013 oral
- Taxe d'examen: – pour aspirantes et aspirants de douane; aucune taxe d'examen n'est perçue;  
– pour les candidates et les candidats qui répètent l'examen la taxe d'examen se monte à 300 francs  
– pour les candidates et les candidats externe de l'Administration fédérale des douanes, la taxe d'examen se monte à 1900 francs
- Adresse d'inscription: Direction générale des douanes, Service d'état-major, Formation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne
- Délai d'inscription: 26 juillet 2013

**Inscription:**

L'inscription comprend:

- a un résumé de la formation scolaire et / ou professionnelle antérieure;
- b. les copies des certificats requis pour l'admission;
- c. la mention de la langue d'examen;
- d. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- e. numéro AVS.

28 mai 2013

Administration fédérale des douanes AFD

Direction générale des douanes  
Service d'état-major, Formation